

Saint Sébastien le 23 Octobre 2019

Madame, Monsieur, chers amis

Comme chaque année, l'Assemblée Générale de notre section Cyclotourisme VTT est un moment fort de la vie du club ; c'est l'occasion de faire le point sur l'année 2019 et d'envisager celle qui vient. Parce que votre présence en nombre à ce rassemblement est un signe de la vitalité du club, nous vous invitons à la confirmer en participant cette année. Ce courrier tient donc lieu de

**Convocation à l'Assemblée Générale du  
Vélo-Club Sébastienais, Section Cyclotourisme-VTT**

qui se tiendra

**Samedi 23 Novembre 2019, à 15h, Salle de la Noé Cottée  
Rue de la Noé Cottée 44230 Saint Sébastien sur Loire**

Au verso, vous trouverez le déroulement de cette après-midi. Vous pourrez prolonger la soirée à travers le diner dansant (inscription ci-dessous), **à partir de 20h.**

Avec ce courrier, nous vous remettons :

- ✓ Un document principal : c'est la fiche de **participation à la vie du club**, qui concerne chacun puisque notre club ne vit que grâce à l'investissement de tous avec, au verso, **le document de prise de licence.**
- ✓ Un premier document annexe : c'est la « **Notice d'information** » Allianz (assurance), à conserver. « **La déclaration du licencié** » (disponible avec le pouvoir ) doit être retournée signée.
- ✓ Un second document annexe concernant votre situation de santé (voir *précisions au verso*). Si vous souhaitez conserver le bénéfice de votre dernier certificat médical, réalisez votre auto-questionnaire, puis retournez le document « **ATTESTATION – SAISON 2020** » dûment signé ou bien un **certificat médical** (de moins de 4 mois au moment de la prise de licence) éventuellement accompagné d'un certificat de test à l'effort (2 ans).

Comme chaque année, le bureau sera partiellement renouvelé (7 postes cette année) : nous faisons appel à vous pour remplacer les membres qui, après avoir bien donné, se retirent du bureau et pour assumer les fonctions vacantes. Merci de vous faire connaître, avant l'Assemblée Générale, auprès de Rémy Gourdon ([gourdon.remy@wanadoo.fr](mailto:gourdon.remy@wanadoo.fr) ou 06 89 52 63 97)

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver...

Le bureau du VCS

---

PARTICIPATION A LA SOIREE DINER DANSANT DU 23 NOVEMBRE 2019 à LA NOE COTTEE

Nom.....Prénom.....

Nombre d'adultes..... x 25 € = € + Nombre d'enfants (-12 ans).....

*Merci de retourner votre coupon-réponse et le règlement avant le 17 novembre 2019*

à Guy FRAYSSINET- 41 Rue de la Profondine 44230 SAINT SEBASTIEN (ou boîte aux lettres du club)



shutterstock 136028537



## En 2020, comme en 2019, on vous demandera quelle formule de licence vous prenez...

Désormais, la FFCT identifie 3 types de pratique (sans incidence sur le prix de la licence). En fonction de celle que vous mentionnez, vous devez (ou non) produire un certificat médical :

- ✓ **VÉLO BALADE** : correspondant à une pratique douce, familiale ou occasionnelle du cyclotourisme, pour laquelle le certificat médical ne sera pas obligatoire (pour des parcours, vert à bleu, en termes de difficulté).
- ✓ **VÉLO RANDO** (formule recommandée): pour une pratique régulière du cyclotourisme, sur tous types de parcours. Le certificat médical est obligatoire, à renouveler au moins tous les 5 ans. Si vous avez fourni un certificat médical, en 2016 ou après (*date exacte disponible sur votre licence*), vous remplissez l'auto-questionnaire QS-SPORT (CERFA 15699\*01 - à conserver par vous), disponible sur le site internet du club, ou au local. Si vous répondez OUI à une des questions, vous devez faire établir un nouveau certificat médical (*Certificat type à votre disposition sur le site du club ou au local*). Si non, conservez cet auto-questionnaire jusqu'à l'année prochaine, sans oublier de remettre avec votre demande de licence, le document **Attestation – Saison 2020** !
- ✓ **VÉLO SPORT** : cette variante permet aux adhérents ayant une pratique plus sportive de s'inscrire à des événements tels que les cyclosportives en dehors de la FFCT. Un certificat médical sera obligatoirement fourni tous les ans. Le tarif de la licence et les options d'assurances liées restent inchangés.

## LE PROGRAMME DES FESTIVITES

### Samedi 23 Novembre : Salle de la Noé Cottée

**13h30 - 14h50** : Prise de licence pour l'année et vente d'équipements en stock (vêtements, foulards, chaussettes)

**15h** : Assemblée Générale, suivie du Pot de l'amitié

**20h00** : Dîner dansant, animé par KF2G (Repas assis)

Apéritif

Cassiolette océane : Rouget + Gambas + St Jacques

Noix de veau forestière + Gratin dauphinois

Craquant au caramel beurre salé

Café

Vins

Nombre de places limité à 120 - Prix du repas : 25 € (boissons comprises) - gratuit pour les enfants de moins de 12 ans